

A n'en pas douter, le 4 octobre, la Direction a ouvert la NAO avec une double ambition : le pilotage des dépenses et la recherche d'économies.

Les participants à la négociation ont bien reçu le message : ce ne sera pas « le Grand Soir » !

Au gré des réorganisations et des transformations qui naissent ici et là, la NAO s'amorce.

Après le tour de vis à la DSI, le coup de collier au GPH, c'est maintenant aux salariés de toutes les agences de naviguer à vue avec le projet AMI tandis que dans **les coulisses se préparent une augmentation de nos cotisations de frais de soins de santé !!!**



La direction de CDC Habitat puise au gré de ses besoins dans sa boîte à outils pour dépasser la crise : remplacements sélectifs et au compte-gouttes, réduction des frais généraux, exception faite pour les grosses pointures à la rémunération annuelle à 6 chiffres, tout y passe mais jusqu'à quand ?

La CGT sera attentive aux conséquences de ces réorganisations et rappellera autant que nécessaire à l'employeur ses obligations : **« L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail, de même qu'il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations » - Article L6321-1 du Code du travail.**

Sans nous, il n'y aurait aucun résultat. Nos revendications sont à la hauteur de l'investissement de chacun et nous demandons :

- 6 % d'augmentation,
- Prime Partage de la Valeur de 2000 € pour tous,
- Augmentation des Indemnités Kilométriques,
- Révision de la répartition du supplément familial,
- Prime compensatrice « énergie » de 50€ /mois pour le télétravail,
- Prise en charge à 100% de l'abonnement transport en commun,
- RTT pour les GC de CDC H qui travail 45h semaine,
- Enveloppe d'AI de 1.5 % pour le personnel administratif,
- Enveloppe d'AI de 1.5 % pour le personnel de gardiennage,
- Prime de remplacement pour tout le personnel de proximité,
- Augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant,
- Augmentation de la prime « tutorat ».
- RTT Imposé : 2 mai, 30 mai et 10 novembre 2025,
- Prime compensatrice de 150 € pour les gardiens non logés,
- Reconduction de la monétisation des jours de RTT,
- 3 jours supplémentaires enfant malade à partir de 2 enfants,
- 2 jours supplémentaires pour parent malade,
- Augmentation et changement d'indice des grilles de salaire des salariés du CCC,
- Mise en place des CESU financés à 50 % pour tous par l'employeur,
- Participation de l'employeur pour l'achat d'un vélo électrique,
- Journée de la Présidente : 24 décembre 2024,
- Semaine à 32 h pour tous.

Dans toutes les instances de représentation du personnel de CDC Habitat et jusqu'à la CDC, vous pouvez compter sur la CGT pour faire valoir vos droits.